

PROGRAMME DE FINANCEMENT DU COMMERCE INTER ARABE
(Convention Financière n°ULOC631 de USD 155 millions
signée le 24/01/2019)

Le Programme de Financement du Commerce Inter Arabe « Programme » offre un financement pour les transactions commerciales éligibles portant sur des biens et services annexes d'origine arabe.

Les biens objet de ces transactions sont considérés d'origine arabe lorsqu'ils sont produits ou transformés dans un pays arabe avec des inputs 100% arabes ou lorsqu'ils ont une valeur ajoutée dans le pays arabe producteur d'au moins 40%.

Les techniques de financement utilisées sont : le préfinancement des exportations, le post-financement des exportations, le refinancement des importations et les crédits acheteurs.

I-Opérations Eligibles et les conditions financières :

a- Ligne de financement de USD 115 millions :

Financement jusqu'à 100% de la valeur des biens et services connexes relatifs aux transactions commerciales suivantes :

- Les exportations vers des pays arabes ou non arabes
- Les importations en provenance d'autre pays arabes
- Les importations en provenance de pays non arabes pour les biens de production et d'équipement.
- Les importations en provenance de pays non arabes à condition d'incorporer ces importations dans la production de biens destinés à l'exportation.

Ce financement est octroyé avec les conditions suivantes :

- 6 mois : Libor/dollars 6mois + 0.75%
- 12 mois : Libor/dollars 6 mois + 0.875%
- 24 mois : Libor/dollars 6 mois +1%
- 60 mois : (biens de production et d'équipement) : Libor/dollars 6 mois + une marge fixée par le Programme en fonction de la nature des biens et de la période de financement.

b- Ligne de financement de USD 40 millions :

- Financement jusqu'à 100% de l'importation des produits stratégiques.
- la période de financement ne peut pas excéder une année.
- Conditions financières :
 - 6 mois : Libor/dollars 6mois + 0.75%
 - 12 mois : Libor/dollars 6mois + 0.875%

II-Procédures d'imputation :

L'opérateur tunisien désirant bénéficier d'un financement sur les ressources du Programme doit adresser une demande d'imputation à la Banque Centrale de Tunisie accompagnée des documents suivants :

- Une copie du marché
- Une facture indiquant l'origine de la marchandise et le taux d'intégration.
- Un accord préalable de sa banque pour fournir une autorisation de débit de son compte ouvert auprès de la Banque Centrale de Tunisie.

En cas d'accord de financement par le Programme, la Banque Centrale de Tunisie informe l'opérateur des conditions dudit financement en demandant son acceptation

L'opérateur doit fournir à la BCT son accord accompagné de l'autorisation de débit d'office du compte de sa banque ouvert auprès de la BCT dans un délai de 10 jours à compter de la date d'accord du Programme.

La Banque Centrale de Tunisie est tenu de confirmer le financement au Programme tout en fixant la date souhaitée de tirages des fonds.